

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 24 juin 2011
(convocation du 14 juin 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Juin Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11h20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h25
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h05
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h30
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à Mme. COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11h

M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 11h20 et à Mme FAORO Michèle à partir de 11h20
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11h
M. MERCIER Michel à M. GUICHOUX Jacques
M. MILLET Thierry à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane jusqu'à 10h25
Mme PARCELIER Muriel à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11h
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. RAYNAL Franck à M. SOUBIRAN Claude
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
Mme WALRYCK Anne à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10h

LA SEANCE EST OUVERTE

Gestion de l'aire de grand passage à Bordeaux - Décision - Autorisation

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les difficultés rencontrées à l'été 2010 pour l'accueil des gens du voyage ont accéléré la réflexion sur une prise de compétence permettant de clarifier le rôle de la CUB dans un domaine où apparaît la pertinence de l'échelon intercommunal pour la coordination des solutions d'accueil et de la gestion des flux.

Dans l'attente des avancées de ce débat, il convient d'anticiper les arrivées de groupes de gens du voyage pendant la période estivale.

Pour mémoire, pour faire face à la situation en 2010, un terrain avait été mis à disposition par le Grand Port Maritime de Bordeaux dans le cadre d'une autorisation temporaire d'occupation d'un an renouvelable.

Sommairement aménagé par la CUB, sa gestion a été confiée à Aquitanis. Selon les termes de la délibération n° 2010/0411 du Conseil de Communauté du 25 juin 2010, ce dispositif était mis en place à titre expérimental pour un an.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a participé à l'aménagement de cette aire de grand passage au titre de :

- Sa compétence aménagement,
- Sa compétence PLH et Habitat, notamment dans le cadre de la délégation des aides à la pierre signée avec l'Etat. En effet, celle-ci précise que la Communauté Urbaine de Bordeaux prendra toute sa part, aux côtés de l'Etat, dans la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage. L'Etat et la Communauté Urbaine de Bordeaux se sont engagés à trouver des solutions pérennes en matière d'aires de grand passage sur l'agglomération et la Communauté Urbaine de Bordeaux a mobilisé les communes pour la réalisation des aires d'accueil prévues au Schéma.

Depuis, sur la base des enseignements tirés de cette expérimentation, en lien avec les partenaires institutionnels et des associations représentant les gens du voyage et afin de

pérenniser cette solution d'accueil pour les groupes importants, la Communauté Urbaine a réalisé les travaux complémentaires de viabilisation et de sécurisation. Ces travaux anticipés ont permis une ouverture au 1^{er} mai.

Aujourd'hui, il convient de renouveler la convention avec le GPM de Bordeaux portant sur la mise à disposition d'un terrain de 4 ha (la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 13 avril 2010 fixant à 4 ha au lieu de 2, la superficie nécessaire pour accueillir 200 caravanes) à prendre sur la parcelle S09, sise avenue de Tourville à Bordeaux.

La gestion administrative, technique et financière a été confiée à Aquitanis, dans le cadre d'un marché d'une durée de 3 ans, pour un montant total de 48 000 € TTC. Le marché comprend également la gestion d'une 2^{ème} aire de grand passage, dans l'éventualité d'une ouverture d'ici 2013.

Le tarif de stationnement sera fixé à 5 € par période de 7 jours calendaires entamée et par caravane.

Les fluides seront facturés à chaque groupe accueilli sur la base de la consommation réelle (compteurs sur site) et selon les modalités fixées dans le règlement intérieur.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-614 du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

VU le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage approuvé du 23 février 2003.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité d'une aire de grand passage sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux, et d'en règlementer la gestion et l'usage.

DECIDE

Article 1 : Les tarifs de stationnement et des fluides seront fixés selon les modalités énoncées ci-dessus.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention d'occupation temporaire avec le Grand Port Maritime de Bordeaux, ainsi que tous les documents nécessaires à la gestion administrative, financière et technique de l'aire de grand passage.

Article 3 : Les crédits correspondants sont imputés en section de fonctionnement au chapitre 011, fonctionnement 5240, compte 6288, CRB UE00 de l'exercice en cours.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à solliciter auprès de l'Etat, toutes les subventions qui pourraient être accordées.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 juin 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 AOÛT 2011**

PUBLIÉ LE : 23 AOÛT 2011

Mme. VÉRONIQUE FAYET